

Questions orales

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je sais qu'il défend vigoureusement, depuis plusieurs années, les intérêts de ses électeurs vivant dans la région de l'aéroport de Toronto, et qu'il travaille très fort en leur nom.

Comme il le sait, le projet de loi est maintenant devant le comité, qui examinera toutes les options. Cet amendement en particulier sera sûrement débattu, et la question pourra être réglée au comité.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'adresse moi aussi ma question au ministre des Travaux publics. Elle concerne un exemple flagrant de gaspillage éhonté, le bail visant l'édifice de Transports Canada.

Comment le ministre peut-il justifier l'annulation, en 1989, de la construction de l'édifice de Transports Canada au coût de 200 millions de dollars répartis sur 20 ans, et conclure par ailleurs un accord de complaisance dont le coût est au moins trois fois plus élevé, avec la société Campeau que dirige maintenant Stanley Hartt, l'ancien chef de cabinet du premier ministre?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, parce qu'il est un critique objectif et bien informé, le député sait que l'accord de complaisance serait plutôt celui dont j'ai parlé, soit le bail original que Judd Buchanan et Arthur Laing avaient signé il y a de nombreuses années, à un coût beaucoup plus élevé que celui que nous pouvons renégocier pour le nouveau bail.

Il sait aussi qu'il essaie de comparer des pommes et des oranges. Il essaie de comparer un bail de 20 ans avec option d'achat et le renouvellement d'un bail existant. Il fait fi de tous les avantages que comporte le fait de poursuivre un bail et de le renégocier.

Il ne tient pas compte de ce que nous avons pu prendre des dispositions sur le partage des coûts concernant l'amiante. Il passe sous silence le fait que la société Campeau nous a fourni des locaux transitoires. Il ne tient pas compte du fait que s'il y avait une société avec laquelle je serais disposé à conclure un tel accord ce ne serait pas la société Campeau.

Des voix: Oh, oh!

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Et moi, monsieur le Président, je suis sûr que les poules ont des dents.

J'adresse ma question supplémentaire au vice-premier ministre suppléant. Elle concerne la nouvelle carrière de Stanley Hartt.

[Français]

Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre suppléant. Lorsque le processus de soumission du nouvel édifice de Transports Canada a été annulé, le chef de cabinet du premier ministre du temps, M. Stanley Hartt, était la même personne qui est devenue ensuite président de Campeau Corporation, trois mois après avoir quitté le bureau du premier ministre. Est-ce que le premier ministre suppléant s'est assuré que le code régissant les conflits d'intérêt et l'après-mandat a été respecté, non seulement dans son texte de loi, mais dans son esprit? Et s'il ne l'a pas fait, va-t-il le faire aujourd'hui même?

[Traduction]

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, le député sait que s'il veut obtenir une réponse à une question de ce genre, surtout lorsqu'il l'adresse à un simple vice-premier ministre suppléant, il est préférable qu'il donne préavis de sa question.

Je n'ai pas reçu de préavis et je ne connais pas la réponse. J'ai l'impression qu'elle est négative, mais le député n'a que faire de mes impressions. Je vais prendre note de sa question et lui répondre ultérieurement.

* * *

LE BUREAU DE POSTE

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Anciens combattants.

C'est aujourd'hui l'anniversaire du Jour J, que les Canadiens célèbrent près des monuments aux morts et des cénotaphes de tout le pays. À Avonmore, Postes Canada s'en prend à ces symboles. Cette société se propose de fermer le bureau de poste de l'endroit. Elle a demandé à l'administration du township d'enlever le cénotaphe de telle sorte qu'elle puisse vendre la propriété.

Le ministre va-t-il intervenir au nom des anciens combattants et empêcher cette attaque horrible contre les symboles et les anciens combattants du Canada?